



MARS 2013

Après un ou plusieurs accueils l'adhésion à l'UNAFAM permet d'accéder à différents services:

- De participer aux groupes de parole avec une psychologue et une coordinatrice UNAFAM
- De participer aux ateliers Prospect pour prendre du recul sur la maladie et agir dans la durée
- Etre invité aux réunions amicales locales ou régionales
- Etre invité aux conférences avec des intervenants extérieurs (psychiatres, notaires, réinsertion, logement)
- Aide aux dossiers MDPH
- Abonnement trimestriel à la revue « un autre regard » qui informe les adhérents.
- Information mensuelle par email du Président National aux adhérents
- Représentation des usagers (CRUQ, CDCPH, CDSP, MDPH, ARS etc.)
- Reconnaissance Nationale de l'UNAFAM, auprès des élus, institutions et partenaires dans le domaine du handicap psychique.
- Incitation de l'UNAFAM à la création de structures adaptées
- Sites internet national et départemental actualisés : www.unafam.org et <http://unafam42.free.fr>
- Boîte e .mail pour nous joindre à tout moment : 42@unafam.org
- Possibilité de joindre l'accueil du siège (assistante sociale, psychologue, conseil juridique) en cas d'urgence ou sur RV : 01.42.63.03.03

Adhésion UNAFAM : 61 € qui reviennent à 20,74€ après déduction fiscale
ou 14 € si non imposable.

SOLIDARITE

L'adhésion peut aussi donner envie de devenir bénévole actif, car l'UNAFAM fête en 2013 ses 50 ans de combat au service des familles. Grâce à ceux qui nous ont précédés, nous pouvons faire face à cette maladie et nos proches sont soignés plus tôt et mieux accompagnés.

L'UNAFAM vous proposera alors des formations qui vous permettront de mieux défendre ses valeurs, de lutter contre la stigmatisation, et d'avoir de nouveaux projets de vie, tout en poursuivant notre combat.

Roger PEYRET
Président délégué

